



Compte-rendu du Conseil Départemental de l'Action Sociale de la Somme du 7 décembre 2023

La CGT Finances a lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président du CDAS,

La **CGT Finances** rappelle qu'elle est particulièrement attachée à la restauration collective qui est un élément essentiel d'équilibre et de bien-être. La pause déjeuner doit être un moment de convivialité et de détente, dans des locaux adaptés, offrant des repas à un prix raisonnable, répondant aux normes qualitatives de santé publique

Néanmoins lorsqu'il n'y a pas de solution de restauration collective le titre restaurant peut être une solution. La **CGT Finances** demande depuis plusieurs années une augmentation de sa valeur faciale, ainsi qu'une prise en charge de l'employeur à hauteur de 60 %. La valeur actuelle d'un titre restaurant est actuellement de 6 €, ce qui est dérisoire quand on connaît le prix moyen d'un repas :

Le projet de loi de finances ne prévoit pas d'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant.

La **CGT Finances** tient à dénoncer ce scandale et rappelle que personne ne peut manger un repas décent pour 6 euros, et que, malheureusement, pour beaucoup d'agents, ce repas est le seul de la journée !

Encore une fois, le secrétariat général n'écoute pas les revendications des personnels de ce ministère. La **CGT Finances** demande plus de solutions de restauration collective pour les agents actifs et retraités.

Au plan local, la **CGT Finances** a appris que le restaurant de la Cité Administrative ne serait pas ouvert avant août 2024 voire septembre 2024. Or, les premiers services s'installeront à la Cité en avril-mai 2024. Il semble que la solution du titre restaurant ait été écartée au profit de l'application de conventions avec les restaurants administratifs environnant. Est-ce le cas pour les agents des Finances ? Ces restaurants administratifs seront-ils en mesure d'accueillir autant d'agents ? Certains restaurants nécessitent un temps de trajets : celui-ci sera-t-il pris en compte dans le temps de travail des agents ?

Près d'un an après les élections professionnelles, la **CGT Finances** constate que ne figure pas à l'ordre du jour l'adoption d'un règlement intérieur. En conséquence, le règlement intérieur adopté en 2019 demeure applicable comme l'a d'ailleurs souligné le responsable régional de l'action sociale lors de la formation de ce matin. Or, la CGT Finances tient à souligner son non-respect lors du recrutement de notre nouveau délégué départemental de l'action sociale puisque l'article 19 de celui-ci rappelle que : « *dans le cadre du recrutement du délégué, un avis doit être demandé à bulletin secret aux représentants du personnel siégeant au CDAS* ». Il est à noter qu'aucune communication du responsable régional de l'action sociale n'a eu lieu quant à ce recrutement alors qu'il est censé être le garant de la bonne organisation du dialogue social au sein des conseils départementaux de l'action sociale.

Aucune communication n'a eu lieu non plus quant à la situation de Madame Ponchon qui était toujours dans l'attente de la signature de son contrat en septembre dernier. Qu'en est-il ?

Au-delà de ces manquements, la **CGT Finances** tient à féliciter Frédéric Garnier, dont on mesure déjà l'implication, pour ses nouvelles fonctions de délégué de l'action sociale de la Somme.

Ce CDAS avait pour ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du CDAS du 29 juin 2023 (Pour avis)**
- 2. Présentation par Monsieur Diallo Saïkou, responsable régional de l'action sociale , de la nouvelle action sociale en région (Pour information)**
- 3. Compte-rendu d'activité 2022 de l'assistant de service social (Pour information)**
- 4. Actualité du CAL 2023 – exécutions de fin de budget (Pour avis)**
- 5. Projets 2024 et 2025 (Pour avis)**
- 6. Point sur la restauration et les coins repas (Pour information).**
- 7. Questions diverses.**

Réponse à la Déclaration Liminaire

Concernant la faiblesse de la valeur faciale du ticket restaurant, Monsieur FLAMME, Président du CDAS, l'a reconnu et a indiqué qu'une alerte serait faite au secrétariat général en joignant la déclaration liminaire de la CGT Finances au procès-verbal de séance.

Pour la CGT Finances, il importe de continuer à porter cette revendication!

Le Président a tenu également à faire part de la situation fragile de la restauration collective à Péronne et demandé aux représentants du personnel d'encourager l'utilisation de ce service par les agents sous peine de se voir privés d'un restaurant administratif par le secrétariat général.

Concernant l'entorse faite au règlement intérieur quant à la non-consultation des représentants du personnel, le Président a reconnu cette entorse et indiqué qu'elle était voulue par le secrétariat général qui a souhaité changer le mode de désignation du délégué.

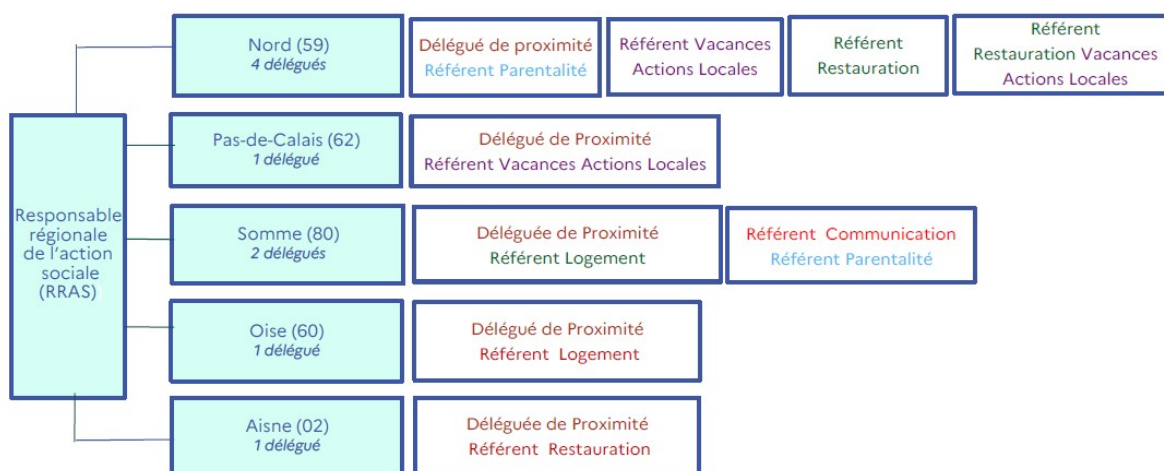
Pour la CGT Finances, cette violation délibérée du règlement intérieur est le reflet de la dégradation du dialogue social.

Concernant la situation de Madame Ponchon, le Président a indiqué avoir alerté le secrétariat général mais n'a pas plus d'informations à ce jour.

1. Approbation du procès-verbal du CDAS du 29 juin 2023 (Pour avis)

Approuvé à l'unanimité

2. Présentation par Monsieur Diallo Saïkou, responsable régional de l'action sociale , de la nouvelle action sociale en région (Pour information)



Les référents de chaque domaine (Vacances Actions Locales, Restauration, Parentalité, Logement, Communication) , mis en place ont vocation à intervenir au profit de toute la région des Hauts-de-France.

La **CGT Finances** a demandé à ce qu'un retour d'expérience soit fait sur la répartition entre les missions de délégué de proximité et de référent afin de s'assurer que le délégué de proximité conserve suffisamment de temps à sa mission principale.

Le responsable régional de l'action sociale a assuré que la priorité serait toujours donnée à l'action locale du délégué de proximité. Cette organisation constitue une expérimentation pendant laquelle il sera procédé mensuellement à une revue d'activité de l'ensemble des délégués afin de mesurer le temps alloué à l'expertise et à l'action locale.

Pour la Somme, c'est Frédéric Garnier notre délégué de proximité. Il aura également le logement comme domaine d'expertise. En l'absence de logements sociaux dans la Somme, il aura notamment pour mission de procéder à une enquête de besoin afin d'étudier la possibilité de proposer des logements sociaux dans le département.

3. Compte-rendu d'activité 2022 de l'assistant de service social (Pour information)

L'assistant de service social est intervenu au bénéfice de 6 % des agents, actifs et pensionnés confondus. A la DGFIP, les problèmes de budget, puis de santé, liés à une situation de travail dégradée sont les motifs de prise en charge. 62 % des personnels reçus sont de cette direction, 21 % des bénéficiaires sont de la DGDDI.

La **CGT Finances** a dénoncé une situation qui est le reflet des problèmes de pouvoir d'achats rencontrés par l'ensemble des agents et rappelé les revendications portées sur ce point au plus haut niveau.

L'assistant de service social a tenu à souligner la méconnaissance par les agents de son activité. Le recours à son service ne semble pas aller de soi.

La **CGT Finances** rappelle que l'assistant de service social a vocation à accompagner les agents du Ministère, actifs et retraités, qui rencontrent des difficultés en vue de leur faciliter leur vie personnelle (famille, budget, santé,...). Il peut également intervenir pour améliorer les conditions de vie au travail. C'est aussi un acteur important dans la prévention des risques psycho-sociaux sur les plans individuel et collectif. Les interventions sont menées en toute neutralité, dans le respect de l'individu et du secret professionnel. Il assure des permanences sur les sites du Ministère, mais il peut aussi venir à la rencontre des agents sur RDV sur leur lieu de travail ou à leur domicile.

La **CGT Finances** a constaté que les motifs de refus d'aides financières ne figuraient pas dans le rapport. L'assistant de service social a indiqué que les décisions étaient prises et motivées par sa hiérarchie et a assuré qu'en cas de refus, une solution était toujours proposée au collègue en difficulté.

4. Actualité du CAL 2023 – exécutions de fin de budget (Pour avis)

Rappels des actions 2023 :

Actions locales 2023	Crédits alloués
Spectacle arbre de Noël	6 678,00 €
Bons Kadeos	10 275,00 €
Goûters et friandises	1 675,00 €
DAMAXX EVENTS (borne selfie Goûter de Noël)	550,00 €
Sous-total : Noël	19 178,00 €
Retraités (cabaret et sortie à Giverny)	3 754,29 €
Chocolats concours Pâques	1 005,00 €
Sortie Cité des Sciences et de l'industrie à Paris	1 731,52 €
Sortie Marchés Noël Paris et Reims	6 571,00 €
Amitié Finances	624,75 €
KADODRIVE	3 200,00 €
Sous-total : autres événements	16 886,56 €
Total actions 2023 :	36 064,56 €
Crédits alloués :	36 301,68 €
Solde :	237,12 €

Les représentants du personnel ont décidé à l'unanimité d'allouer le solde à l'acquisition de chèques culture.

5. Projets 2024 et 2025 (Pour avis)

Projets 2024 (dates susceptibles de changer):

Janvier 2024 : Galettes des rois (réservés aux retraités)

Pâques : Concours de dessin.

6 juillet 2024 : Sortie aux magasins d'usine à Roubaix:

14 avril 2024 : Visite du château de Vaux-Le-Vicomte : Cette sortie est proposée aux agents retraités.

27 ou 28 juillet 2024 : La mer de sable à Ermenonville :

6 ou 12 octobre 2024 : Pièce de théâtre sur Paris :

Projets 2025 (à confirmer) :

Une journée à la mer en avril pendant la rencontre internationale de Cerf-Volant à Berck.

Puy du Fou

Europa Park

Les représentants du personnel ont approuvé à l'unanimité ces projets.

6. Point sur la restauration et les coins repas (Pour information).

6.1 : Restaurant de Rollin

Demande de soutien des référents :

L'association sollicite l'appui des référents « Restauration » pour faire réaliser un nouveau cahier des charges prenant en compte notamment la loi EGALIM.

Elle souligne l'importance des échanges et réunions avec ces référents notamment pour définir le formalisme des devis à soumettre pour obtenir des financements ; elle fait part des difficultés rencontrées pour l'établissement de devis nécessaire au remplacement d'une armoire chaude.

Elle sollicite la ratification du projet de convention tripartite (DDFIP80, Action sociale et association) : cette convention a en effet pour objet la répartition des coûts et à son importance dans la recherche de financements.

Activité de l'association :

Concernant l'activité de l'association, à ce stade, il est souligné une augmentation de 3825 couverts par rapport à 2022. Néanmoins, l'association s'inquiète d'une potentielle baisse de fréquentation suite à l'ouverture de la Cité Administrative en 2024.

Prime pouvoir d'achat :

L'association a bénéficié d'une prime pouvoir d'achat en avril 2023. Elle avait le choix entre répercuter cette subvention sur les usagers ou l'utiliser pour amortir l'augmentation de certains coûts.

Au final, l'association a décidé de faire une utilisation partielle de la subvention pour faire face à l'augmentation du prix de l'huile ; l'autre partie étant reversée aux usagers.

Cette répercussion de la prime pouvoir d'achat n'a été répercutée sur les usagers qu'en octobre 2023 en raison des difficultés de trésorerie rencontrées par l'association.

Le montant de cette subvention a été déterminée de la façon suivante :

Nombre de passages à la cantine entre le 01/01/2023 et le 30/06/2023 * 0,84 €

La **CGT Finances** ne peut que regretter que cette subvention n'ait pas été répercutée immédiatement sur les agents et qu'elle ait, dans un premier temps, servi à combler les difficultés de trésorerie de l'association.

Ecofip : une table de tri a été mise en place. Une réflexion sur le gaspillage du pain est en cours.

Besoin de financement :

Une nouvelle demande de financement pour remplacer les tables et chaises du restaurant a été réalisée. Le devis de l'UGAP s'élève à 45000 €. Une réponse négative a été formulée.

Calendrier : Noël festif de trois jours du 19 au 21 décembre 2023.

6.2 : Rue du Fief.

Le nombre de repas servi demeure faible mais les dispositions contractuelles ont permis de protéger l'association de toutes pénalités. Le maintien du montant de la subvention inchangée depuis 2019 permet une gestion correcte de la Trésorerie.

6.3 : Cité Administrative.

La CGT Finances a demandé à ce que des réponses soient apportées aux questions posées dans sa déclaration liminaire (cf supra).

En réponse, il a été précisé qu'il n'était pas question d'avoir recours au système du ticket restaurant. Le recours aux restaurants administratifs environnants ne semble pas poser problème puisque des conventions seraient en cours de signature. Le Président du CDAS a d'ailleurs souligné que les personnels de Vidame utilisent actuellement peu le restaurant FOGA et qu'il est probable donc qu'ils utilisent peu les restaurants administratifs alentours. Sur la prise en compte du temps de travail des agents pour se rendre dans les restaurants administratifs, le Président n'a pas répondu à cette question.

La CGT continuera à porter et poser toutes les questions relatives à ce déménagement comme elle l'a fait lors de la réunion organisée par la préfecture le 29 novembre dernier où elle fût la seule à interpeler le Préfet dans une déclaration liminaire (cf Site internet CGT Finances Publiques 80).

Vos élus CGT présents

Patrick LE MOUILLOUR (Titulaire)
Laura DESSEIN (Suppléante)